

Sommaire

1	GENERALITES	2
1.1	Généralités	2
2	DESCRIPTION DES OUVRAGES	3
2.1	NOTA	3
2.2	Ensemble cuisine	3
2.3	Hotte	3
2.4	Crédence	3

1

GENERALITES

1.1

Généralités

Les travaux concernant les meubles de cuisines seront exécutés conformément aux documents, normes et règlements en vigueur à la date d'exécution des travaux et notamment, suivant la liste non limitative ci-après :

- D.T.U. n°36.1 et 39.1 applicables aux travaux de menuiseries bois et ses annexes.
- D.T.U. 39.4 applicable aux travaux de vitrerie et de ses annexes.
- Cahier des prescriptions techniques n°137 édité par le C.S.T.B.
- NF.P. 23.301 à 303 - Menuiseries intérieures.
- NF.B. 50.001 à 54.172 - Bois
- NF.P. 26.101 à 27.401 - Quincaillerie - Serrurerie.
- Label S.N.F.Q. pour les quincailleries.
- Les sections et profils seront conformes aux normes françaises AFNOR.
- Avis techniques délivrés par le C.S.T.B. pris en compte par le C.T.A.

L'entrepreneur du présent lot devra prévoir toutes les découpes nécessaires pour le passage de chute, poteaux, gaines, bouches, etc....

Les bois employés devront être de première qualité, et conformes aux spécifications des Normes Françaises. Ils seront traités insecticides et fongicides avec des produits homologués.

La quincaillerie devra correspondre aux prescriptions du chapitre "Description des ouvrages", être conforme aux spécifications des Normes Françaises et porter la marque N.F.

L'entrepreneur veillera à la bonne fixation, la parfaite étanchéité des ouvrages avec les autres matériaux.

Au cas où il serait appelé à remplacer des ouvrages défectueux après peinture, l'entrepreneur du présent lot devra supporter les frais des divers raccords.

L'isolation et le traitement des joints d'angles devront être parfaitement exécutés.

L'entrepreneur devra débarrasser le chantier de tous les débris provenant de ses travaux et le nettoyage en cours et en fin de travaux, y compris grattage des sols.

L'entrepreneur devra toujours vérifier sur place les mesures des ouvrages qui lui sont commandés, de manière qu'ils s'ajustent convenablement aux emplacements.

Les travaux de ce lot seront exécutés en étroite liaison avec toutes les entreprises et notamment les entreprises de maçonnerie, de plâtrerie et d'électricité, particulièrement en ce qui concerne les réservations.

2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.1 NOTA

Les articles ci-dessous décrivent 1 pavillon. L'entreprise devra répondre pour les 2 pavillons

2.2 Ensemble cuisine

Fourniture, pose et scellement d'ensemble cuisine type VEGA PREM'S de chez CUISINELLA, teinte au choix du Maître d'ouvrage, compris découpes, et toutes autres sujétions, dimensions suivant plans, comprenant :

- évier inox : 1 cuve, 1 égouttoir (pour lave-vaisselle), 1 bonde trop plein, 1 siphon, un mitigeur à bec.
- 1 four multifonctions type Beko BIE26S
- Plaque vitro HIC63S type Beko
- un meuble sous évier, 1 porte et emplacement lave-vaisselle
- un élément bas cuisson : 2 blocs et 1 tiroir
- un élément bas : 1 porte, 1 étagère
- Deux éléments hauts : 1 porte, 1 étagère
- Armoire pour encastrer un four : 2 portes, 2 étagères
- Socle ép 12 cm et retour de socle
- un plan de travail postformé, coloris au choix du Maître d'Ouvrage.

Localisation :

- Dans coin cuisine

2.3 Hotte

Fourniture et pose d'une hotte murale type AIRFORCE HKC90X2 ou équivalent, en inox de 90 cm avec éclairage LED, filtres à graisse en aluminium, y compris fond de hotte en inox.
Mise en œuvre suivant prescriptions du fabriquant.

Localisation :

- Au dessus des plaques de cuissons

2.4 Crédence

Fourniture et pose d'une crédence en stratifié, teinte au choix du Maître d'ouvrage.
Mise en œuvre suivant prescriptions du fabriquant.

Localisation :

- Au droit du plan de travail, excepté à l'arrière des plaques de cuisson (fond de hotte en inox ci-avant)
-